

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 1^{er} juillet 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 20 JUIN 2022

Ce point est reporté.

2. FACTURATION AMBULANCE – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture n° A22-02094, le contact patient étant établi.

3. MP ACHAT POLOS AMBULANCIERS – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de polos pour ambulanciers" et de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : SIOEN SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardoie - DEVA BELGIUM SPRL, Mijttestraat, 28 à 9700 Oudenaarde - VANDEPUTTE SAFETY, Binnensteenweg, 160 à 2530 BOECHOUT ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 1^{er} août 2022 à 13h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51 et au budget des exercices suivants.

4. MP ACHAT GANTS DE FEU – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande du marché "Achat de 100 paires de gants de feu" à la société DEVA BELGIUM SPRL, Mijttestraat, 28 à 9700 Oudenaarde pour le montant d'offre contrôlé de € 7.615,00 hors TVA ou € 9.214,15, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

5. ACHAT COMBINAISONS DE PROTECTION JETABLES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande n° LPCO22/0560 pour l'achat de 1.400 combinaisons de protection complètes auprès de la société Protect and Care de Drongen, pour un montant de 3.811,50 € TTC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-01.

6. ACHAT TUYAUX DE REFOULEMENT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande n° LPCO22/0623 pour la fourniture de tuyaux de refoulement (90), pour un montant de 8.980,62 € TVAC auprès de la société SA VANASSCHE de Hulste ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-01.

7. ACHAT FÛTS POUR DÉCHETS MÉDICAUX – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 288 fûts pour déchets médicaux de 50 L à la Sprl VANHEEDE Environmental Services à 8940 Geluwe, pour un montant de 5.846,00 € HTVA, soit 7.073,66 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-01.

8. RÉPARATION UNIMOG YVOIR – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'Unimog du poste d'Yvoir auprès de la société UNITRAC, pour un montant de € 3.641,31 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/745-98.

9. RÉPARATION UNIMOG ROCHEFORT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'Unimog du poste de Rochefort auprès de la société VANASSCHE SA, pour un montant de € 5.605,69 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/745-98.

10. ACCIDENT DE TRAVAIL GRAVE DU 07/06/22 – RAPPORT CIRCONSTANCIÉ – AVIS DE L'EMPLOYEUR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prendre des mesures afin d'éviter la répétition de ce type d'accident ; De charger le Commandant de zone d'appliquer les dispositions prévues à l'article 1^{er}.

11. RECRUTEMENT EMPLOYÉ LOGISTIQUE – RECEVABILITÉ D'UNE CANDIDATURE – CONTESTATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevable la candidature d'un 12^e candidat pour le recrutement d'un employé logistique ; De l'inviter sans délai à participer à l'épreuve écrite le samedi 2 juillet 2022 à Philippeville.

12. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DEMANDE D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder une interruption de carrière complète à une employée administrative pour une durée de 12 mois à partir du 29 août 2022.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

